

relevé des délibérations
de la séance du jeudi 29 septembre 2022



Secrétaire(s) de la séance : Patrick LEGROS

élection d'un nouvel adjoint au Maire - modification du tableau du Conseil municipal (2022 09 29 001)

Monsieur Christophe KOLASINSKI est élu 3ème adjoint au Maire.

requalification de la rue de Férin - attribution du marché de travaux (2022 09 29 002)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de sursoier à statuer et de reprogrammer l'examen du dossier au 11 octobre 2022 afin d'envisager toutes les hypothèses possibles dans ce dossier.

exercice budgétaire 2022 - décision modificative n°2 (2022 09 29 003)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les décisions modificatives budgétaires permettant de transférer des crédits vers la section d'investissement afin de permettre la rémunération d'un maître d'oeuvre.

recrutement d'agents contractuels de remplacement - autorisation du Maire (2022 09 29 004)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

adhésions au SIDEN-SIAN - avis (2022 09 29 005)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions d'adhésion de communes au SIDEN-SIAN.

adhésion de la communauté de communes Osartis-Marquion au syndicat mixte Hauts-de-France mobilité - avis (2022 09 29 006)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités.

examen d'une demande de subvention de l'association des parents d'élèves (2022 09 29 007)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de subvention dans l'attente d'une nouvelle demande déposée en la forme.

modification du règlement intérieur du restaurant scolaire (2022 09 29 008)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les dispositions du règlement intérieur du restaurant scolaire en :

- Modifiant les articles relatifs à la réservation et à la facturation des repas ;
- Modifiant les articles relatifs au maintien de la discipline.

projet de convention territoriale globalisée (2022 09 29 009)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider l'adhésion de la commune à la convention territoriale globalisée pilotée par la communauté de communes.